

COP 24 : éléments de décryptage -Dossier de presse-

17 décembre 2018

Fin de la COP24 samedi soir 15 décembre... Un bilan plus que décevant.

Ambiance à la COP24 : quelques faits

- La Pologne fait partie des Etats qui dépendent fortement du charbon (plus de 80% de l'électricité est produite à partir de cette ressource). Le président polonais Andrzej Duda a déclaré : « *Tant que j'occupe en Pologne la fonction de président, je ne permettrai pas qu'on assassine l'industrie minière polonaise* ».
- Quatre pays producteurs de pétrole (Arabie Saoudite, Koweït, Russie, Etats-Unis) ont refusé, contre tous les autres Etats, de « *saluer* » le rapport du GIEC ; ils ont préféré en « *prendre note* ». Ces quatre Etats ont exercé beaucoup de pressions lors de la COP. Selon le climatologue Jean Jouzel, « *ils n'acceptent pas la conclusion principale du rapport, qui est de dire qu'il faut baisser très rapidement les émissions de CO2* ».
- Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Antonio Guterres, a estimé que « *rater l'opportunité d'agir ne serait pas seulement immoral, mais suicidaire* ».
- Aucun chef d'Etat et de gouvernement des pays du G20 n'était présent à la COP24. Pour la France, une secrétaire d'Etat a fait acte de présence en début de semaine 2. Le contexte, dans certains pays européens, n'est pas très favorable : le Royaume-Uni est paralysé par le Brexit, l'Allemagne ne peut s'extraire de la dépendance du charbon, et la France est aux prises avec la crise des « *gilets jaunes* ». Au total, seulement une trentaine de pays ont été représentés par leurs chefs d'Etat ou de gouvernement à des moments précis de la conférence.
- Selon une enquête lancée par les Nations unies et des entreprises auprès de plus de 2400 décideurs de pays émergents en 2017-2018, parmi les 16 objectifs de développement durable, l'action climatique n'arrive qu'en 14^{ème} position... Elle n'est donc pas considérée comme prioritaire.

Les prévisions relatives à l'augmentation des températures

L'Accord de Paris stipule que l'augmentation de la température moyenne sur la planète ne doit pas excéder 2°C, voire tendre vers une augmentation maximale de 1,5°C.

Pour cela, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), affirme que le monde devra engager des transformations « *rapides* » et « *sans précédent* » pour ne pas dépasser cette valeur de 1,5°C.

Or, les engagements actuels des Etats, ce que nous appelons les CDN (Contributions Déterminées au niveau National), si ces engagements sont tenus, conduisent à une augmentation de la température de 3,2°C d'ici la fin du siècle (rapport de UN Environnement du 27 novembre 2018).

Il faut noter que les émissions mondiales de CO₂ d'origine fossile sont reparties à la hausse (+2,7 % entre 2017 et 2018), en raison, en particulier, de l'augmentation de la consommation de charbon.

INITIATIVES CLIMAT

21 rue Diego Rivera - F-86000 POITIERS - initiativesclimat@gmail.com - www.initiativesclimat.org
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET 837 902 535 00017 - APE 9499Z

Principal objectif de la COP24

Le principal objectif de la COP24 était de définir les règles d'application de l'Accord de Paris conclu en 2015. Mais aussi de susciter de la part des Etats de nouveaux engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Accord de Paris prévoit un processus politique pour engager les Etats à déterminer des contributions plus ambitieuses afin d'atteindre zéro émission nette de CO² en 2050.

Le guide d'application de l'Accord de Paris (le Rulebook)

Le guide contient un ensemble de règles, on peut dire de décrets d'application, qui doivent permettre de rendre l'Accord de Paris opérationnel. Le document de base des négociations a été présenté mi-octobre ; il contient 230 pages. Il contenait de nombreuses options que les négociateurs devraient trancher.

Un des principaux points est celui des CDN : il s'agit de préciser comment les définir, les planifier et les mettre en œuvre.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte : la comptabilisation des émissions pour chaque pays, les bases choisies par les Etats pour mesurer la baisse de leur GES (tous n'indiquent pas la même date de référence), la disponibilité des financements climat notamment pour les pays en développement.

Les Etats-Unis ainsi que d'autres pays riches sont favorables à des règles identiques pour tous, alors que les pays en développement souhaitent que ces règles soient adaptées en fonction des moyens techniques et financiers de chacun.

La ministre espagnole de l'environnement, Teresa Ribera, considère que le guide d'application est « *suffisamment clair pour opérationnaliser l'Accord de Paris, et c'est une bonne nouvelle* ». Pas sûr... A propos des échanges d'émissions de CO² (ceux qui permettent aux pays les moins pollués de revendre des quotas à ceux qui émettent le plus de GES), on pourrait bien compter deux fois les réductions d'émissions, à la fois du côté des pays acheteurs et du côté des pays vendeurs !

Les engagements des Etats à revoir à la hausse

Comme prévu dans l'Accord de Paris, l'ensemble des Etats ont insisté sur la nécessité de « *mettre à jour* » leurs engagements d'ici 2020 mais on ne dispose d'aucun calendrier.

Les Iles Fidji, qui ont présidé la COP23, avaient mis en place le « dialogue Talanoa », cadre de discussion novateur qui associe Etats et acteurs non étatiques. Cette instance de dialogue a permis d'évoquer les réussites, les échecs et les obstacles à franchir dans l'optique de définir de nouvelles CDN en 2020.

Lors de la COP24, une cinquantaine d'Etats ont annoncé qu'ils allaient revoir à la hausse leurs engagements en ce qui concerne les CDN. Seules les îles Marshall ont précisé leur engagement.

La France a intégré une « *coalition pour une haute ambition* » avec dix autres pays européens et un ensemble d'autres pays du monde particulièrement engagés sur la question du climat. Cette coalition a publié un appel dans lequel il est affirmé que les pays membres sont « *déterminés à augmenter l'ambition d'ici à 2020, dans le respect de l'Accord de Paris* ». Ils s'engagent donc à revoir à la hausse leurs engagements de réduction des émissions de CO².

L'Accord de Paris a pris en considération les « *pertes et préjudices* » dus aux dérèglements climatiques. Les pays les plus affectés par les catastrophes climatiques revendiquent une aide pour assurer les pertes financières qui leur sont liées ; la COP 24 n'a pas permis d'avancer sur cette question. A déplorer aussi, un aspect qui figurait dans l'Accord de Paris et qui a disparu : le respect des droits humains.

La finance climat

Le Fonds vert pour le climat a été créé en 2009, à Copenhague, lors de la COP15, avec l'objectif pour les pays du Nord de mobiliser 100 milliards de dollars par an entre 2010 et 2020 en faveur des pays du Sud. Il est destiné à soutenir des projets d'atténuation ou d'adaptation.

INITIATIVES CLIMAT

21 rue Diego Rivera - F-86000 POITIERS - initiativesclimat@gmail.com - www.initiativesclimat.org

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET 837 902 535 00017 - APE 9499Z

Selon un rapport publié par l'ONU le 23 novembre, ce financement a atteint 55 milliards de dollars en 2016 (+ 30 % par rapport à 2014). Même si des efforts ont été consentis, l'objectif n'est pas encore atteint.

Pour les pays en développement, la priorité est d'utiliser ces fonds pour l'adaptation. Or, seulement 20 % des financements y sont consacrés, le reste allant à l'atténuation, c'est-à-dire à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Se pose aussi la question des bénéficiaires. Le continent qui subit le plus les effets des changements climatiques, c'est le continent africain : il ne perçoit que 4% des fonds climat.

Les pays donateurs ne se sont fixé aucun nouvel objectif de contribution au Fonds vert pour l'après 2025. L'Indien Harjeet Singh, de l'ONG Action Aid International l'assure : « *Les dirigeants ont échoué à mobiliser suffisamment de financements* ». Parmi les 100 milliards de transfert par an promis par les pays du Nord aux pays du Sud d'ici 2020, sont inclus des prêts. Et nulle promesse pour l'après 2025.

Position de la Commission européenne

La Commission européenne s'est employée principalement à faire adopter le guide d'application de l'Accord de Paris.

Rappelons que la Commission a élaboré une stratégie qui prévoit un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050. Ces orientations doivent être adoptées par le Parlement ainsi que par le conseil des ministres. L'UE n'est pas la première : le Costa Rica a annoncé il y a près de dix ans qu'il atteindrait la neutralité carbone d'ici à 2021, tandis que la Nouvelle-Zélande et l'Islande en prennent la direction.

L'indice de performance des changements climatiques 2019

Publié le 10 décembre, il montre que seuls quelques pays ont commencé à agir pour limiter le réchauffement en dessous de 2°C, et même 1,5°C. La Suède est en tête du classement, suivie par le Maroc et la Lituanie ; la France occupe la 21^{ème} place.

Constitution d'un lobbying citoyen

La COP24 non-officielle a décidé de renforcer le réseau déjà existant entre les organisations, ONG, experts... pour s'adresser au public par le biais des médias et des divers acteurs économiques et politiques. Un journal, diffusé via les réseaux sociaux, relaiera les actions des associations, mettra en valeur les initiatives menées à travers le monde, expliquera les enjeux de la COP24 dans un langage clair, abordable par tous. Il s'agit en effet pour la société civile de se donner les moyens d'une réelle progression sans attendre que les chefs d'Etat et de gouvernements soient convaincus de l'urgence des décisions à prendre.

Quelques éléments de conclusion

Un commentaire du climatologue Jean Jouzel interviewé le dimanche 16 décembre 2018, sur Europe1 : « *Entre les engagements des pays et ce qu'il faudrait faire, il y a un fossé* ».

Dans les prochaines années, les dirigeants vont devoir faire face à des situations très complexes : augmentation de la concentration en CO² et conséquences négatives du réchauffement. Le risque sera alors de devoir prendre toutes les mesures possibles en urgence, ce qui ne pourra être satisfaisant. Ces mesures feront probablement appel aux technologies les plus novatrices, mais aussi les plus coûteuses. Parallèlement, les conflits sociaux risquent de s'accroître et les migrations internationales s'intensifier.

Le message clé des précédentes COP se confirme : « Pas de justice climatique sans justice sociale et sans une bonne gouvernance ».

Benoît Théau
(33) (0)6 30 39 49 17

INITIATIVES CLIMAT

21 rue Diego Rivera - F-86000 POITIERS - initiativesclimat@gmail.com - www.initiativesclimat.org
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET 837 902 535 00017 - APE 9499Z